S.N.C. LE DOMAINE DE LA PLAGE

Siège social :
40 Rue des Frères Lumière
34000 MONTPELLIER
Tél. 04.99.64.20.25

BACOTEC
LA SIGNATURE DU BIEN VIVRE

«Titre» «Nom» «Prénom»
«Adresse1»
«Adresse2»
«Code_postal» «Ville»

Lettre circulaire à tous les acquéreurs
Envoi par mail

Montpellier, Le 23 avril 2020

Objet : Votre réservation villa «Villa» + «pkg_»
Résidence MARINA LODGE

Madame, Monsieur,

Nous espérons que vous allez bien ainsi que vos proches.

Nous vous informons par la présente que suite à notre précédent courrier par mail, vous prévenant de l'arrêt du chantier Marina Lodge, nous avons une bonne nouvelle.

Celui-ci reprend progressivement cette semaine, afin de répondre aux mesures de confinement édictées par le gouvernement. Le chantier sera conduit dans le respect du cadre des dispositions sanitaires établies par l'organisme professionnel de prévention du bâtiment (OPPBTP) qui seront appliquées par les entreprises et ont été validées par SOCOTEC notre coordinateur de sécurité et prévention de la santé, désigné pour ce chantier.

Enfin pour les acquéreurs qui n'ont pas encore signé leur acte d'acquisition un décret gouvernemental rend possible momentanément la signature des actes notariés par visio conférence et rend donc possible la signature à distance par internet des actes d'acquisition.

Néanmoins, toutes les études notariales ne sont pas encore opérationnelles, et donc si votre acte n'était pas encore régularisé par devant notaire, vous pouvez vous rapprocher de maitre Vernazobres notaire de l'opération ou /et de son confrère que vous avez sollicité afin de voir les possibilités de finaliser votre dossier rapidement.

En espérant vous avoir rassurés sur le déroulement du programme Marina Lodge, nous vous souhaitons une bonne poursuite et fin de confinement, et au plaisir de vous voir prochainement à Vias plage.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Alain BLUM

Copie : MERHILL